**L'ANSM a été informée le 11 avril 2014 de la présence d'un médicament anticancéreux HERCEPTIN 150 mg contrefait en Allemagne, au Royaume Uni et en Finlande. La présence de ce produit contrefait sur le territoire français dans le circuit légal est hautement improbable.**
**L'ANSM appelle toutefois la vigilance des professionnels de santé concernés.**

L'ANSM a été informée en date du 11 avril 2014 de la présence d'un médicament anticancéreux HERCEPTIN 150 mg (trastuzumab) contrefait sur une partie du territoire européen (Allemagne, Royaume Uni et Finlande).

Les contrefacteurs ont utilisé comme modèle des produits volés dans un hôpital italien.

De ce fait, le conditionnement primaire (flacons) de ces produits est en italien.

Ce produit fait l'objet d'une distribution parallèle dans certains pays européens, ce qui n'est pas le cas en France.

De plus, les numéros de lot utilisés par les contrefacteurs (H4311B07, H4329B01, H4284B04,

H4319B02, H4324B03, H4196B01, H4271B01, H4301B09 et H4303B01) ne correspondent pas à des lots distribués sur le territoire français par le Laboratoire Roche.

En conséquence, la présence de ces produits contrefaits sur le territoire national dans le circuit légal est hautement improbable.

L'ANSM demande toutefois à tous les praticiens qui pourraient être confrontés à des produits suspects (notamment en conditionnement italien) de l'en informer immédiatement via cette adresse : e-mail : dvs.defauts-qualite@ansm.sante.fr

L'ANSM rappelle que l'achat de médicaments en dehors du circuit légal pharmaceutique comporte de nombreux risques pour la santé des patients. Seul le circuit s'appuyant sur les pharmacies d'officine ou les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé est régulièrement contrôlé par les autorités sanitaires.

**Lire aussi**

- European Medicines Agency alerts EU healthcare professionals after vials of falsified Herceptin identified (16/04/2014) - Communiqué de l'EMA
- Rubrique Falsification de produits de santé